

## DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

## CALENDRIER INTERSAISON 2019

Période	du	au
<b>Fin des interclubs</b>	<b>31</b> mars (NI à NIV)	<b>28 mai</b> (T12)
<b>Expédition des formulaires d'inscription aux clubs</b> <b>Date limite de retour au plus tard le 31 mai</b> (Top 12 : <b>4</b> juin) Du Top 12 à la Nationale IV, chaque équipe doit fournir une adresse de courrier électronique valide et consultée.	<b>1</b> avril	
<b>Choix sportif des équipes</b> Pendant cette période, les équipes peuvent : - refuser leur accession - demander à être reléguées Les choix des équipes sont définitifs après le 31 mai (les accessions ne peuvent plus être refusées, et il n'y a plus de relégation).	<b>1</b> avril	31 mai
<b>Repêchages sportifs</b>	<b>1</b> avril	6 juin
<b>Publication des groupes provisoires</b> Les groupes sont publiés sur le site fédéral. <b>Attention</b> : les équipes forfait après publication des groupes sont exclues du championnat de France des clubs		10 juin
<b>Repêchages géographiques</b>	10 juin	<b>10 juillet</b>
<b>Publication des calendriers provisoires</b>	Au plus tard le	<b>30 juin</b>
<b>Confirmation des calendriers</b> Publication sur le site fédéral et envoi aux équipes par courrier électronique. Les équipes reçoivent les remarques des équipes sur les calendriers. Repêchages géographiques en cas de forfait.	Au plus tard le	<b>8 juillet</b>
<b>Calendriers définitifs</b> Il n'y a plus de repêchage à partir du 10 <b>juillet</b> . Les calendriers définitifs sont publiés au plus tard le <b>15 juillet</b> .	Au plus tard le	<b>15 juillet</b>

Les repêchages se font après éventuelle proposition de montée conformément à l'article 1.2

**Dates limites clés :**

- **31 mai 2019**: retour des bulletins d'inscription (**4** juin pour le Top 12)
- **31 mai 2019**: demande de relégation ou refus d'accession, repêchages sportifs
- **8 juillet 2019**: réajustement des calendriers et fin des repêchages